

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 03 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à l'auditorium de la médiathèque à Lezoux après convocations légales en date du 28 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Cédric DAUDUIT
M. Gilles BERGAMI	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTEEtaient représentés (procuration) :

- Mme BRUSSAT Elisabeth donne pouvoir à Mr MONEYRON Florent
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mr DAUDUIT Cédric
- Mme EXBRAYAT Sylvie donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France

Absents : Mme GRANET Elyane, Mr MARQUET Gilles, Mr BROUSSE René et Mme GROUIEC Isabelle**VOTE : En exercice : 35 Présents : 27 Représentés : 4 Votants : 31**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : travaux d'assainissement – suppression de la step du bourg et refoulement sur la sation de pont astier - commune d'orleat - avenant n°1 - avenant de transfert

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – SUPPRESSION DE LA STEP DU BOURG
ET REFOULEMENT SUR LA STATION DE PONT ASTIER - COMMUNE
D'ORLEAT - Avenant n°1 - Avenant de transfert**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°02 du 03/06/2025 approuvant le transfert de la compétence facultative « assainissement collectif » à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier,

Vu le marché notifié le 30/12/2025,

Vu le projet d'avenant 1 et son annexe,

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « assainissement collectif », des travaux d'assainissement sont programmés sur la Commune d'Orléat. L'entreprise LM2P TP a été retenue pour réaliser ces travaux, à savoir la suppression de la STEP du Bourg et le refoulement sur la station de Pont Astier. L'acte d'engagement correspondant a été signé le 29/12/2025 et le marché notifié le 30/12/2025.

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier exerce depuis le 01/01/2026 la compétence « assainissement collectif ». De ce fait, le marché signé par la Commune d'Orléat dans ce domaine de compétence doit être transféré à l'intercommunalité.

Le présent avenant a pour objet de prendre acte du changement de pouvoir adjudicateur et du transfert du marché public de travaux dont le titulaire est LM2P TP. Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- **d'autoriser** Mme La Présidente à signer l'avenant n°1 (avenant de transfert) au marché public de travaux d'assainissement – Suppression de la STEP du Bourg et refoulement sur la station de Pont Astier à Orléat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 04 février 2026
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 04 février 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Vice-Président

